

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (25)

Collation 4 p. (95r, 96r, 97r, 98r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 9 septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/52044>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 septembre 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin rappelle à Tisserant que Marie Moret avait répondu de Bruxelles à sa lettre du 9 août 1885 pour l'informer qu'il lui écrirait aussitôt son retour à Guise, réponse qu'il a dû différer en raison notamment des nombreux visiteurs qui se sont succédés au Familistère et à cause de la fête de l'Enfance. Godin prend des nouvelles de sa santé. Sur l'augmentation du capital de la Société du Familistère par voie d'emprunt hypothécaire. Il lui demande quand il pourra venir pour examiner avec lui l'emprunt et il lui pose une série de questions sur le sujet. Sur les articles des statuts imprimés sur les certificats d'apport ou d'épargne. Il lui indique que la fête de l'Enfance s'est bien passée et que le journal *Le Devoir* en fait le récit. Notes Le livre des visiteurs et visiteuses du Familistère mentionne, pour la période évoquée par Godin, les visites de Tito Pagliardini et de Lucy Latter le 18 août 1885, d'Ambroise Rétout le 1er septembre 1885 et de Jules Robëns le 2 septembre 1885 (voir collections du Familistère de Guise, Livre des visiteurs et visiteuses du Familistère, p. 19 [en ligne : <https://livre-des-visiteurs.familistere.com/book>, consulté le 28 octobre 2023]).

Support La signature de la lettre n'est pas copiée.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fête de l'Enfance du Familistère](#), [Santé](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Œuvres citées « Fête de l'Enfance », *Le Devoir*, t. 9, n° 366, 13 septembre 1885, p. 561-566. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/579/100/835/0/0>, consulté le 26 octobre 2023]

Événements cités [Fête de l'Enfance du Familistère \(6-7 septembre 1885, Guise\)](#)

Lieux cités [Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 9 7^{me} ⁹⁵

Mon bien cher ami,

En répondant de Bruxelles à notre lettre du 9 août, Madame Marie vous disait de ma part que je vous écrirais aussitôt notre retour à Guise et l'examen de différents points.

Mais les visiteurs qui se sont succédés depuis notre retour, puis la fête de l'Enfance et les travaux m'ont obligé à différer ma lettre jusqu'à maintenant.

Etes-vous un peu remis de vos fatigues ? Vous deviez aller vous reposer quelques jours à Nancy et nous envoier de là une lettre qui n'est pas venue, cela ne veut pas dire, nous l'espérons, que vous ayez été empêché de prendre le repos qui vous était si nécessaire ?

La question d'augmentation du capital social a donné lieu ici à de nombreux débats. Elle touche à sa maturité et va se décider sans doute par la réalisation de l'emprunt hypothécaire.

Je serais certainement heureux de vous avoir ici pour apurer cet emprunt, aussitôt tous les points de détail résolus.

- Pensez-vous toujours pouvoir venir ?
- Si la chose se réalisait en Octobre, seriez-vous libre ? Je voudrais bien, une fois tout résolu, ne point différer l'exécution.

Il est bien difficile et bien long de traiter par lettres des questions de ce genre. Mes gens s'arrêtent à de vaines craintes auxquelles je voudrais répondre par l'opinion d'hommes de loi.

- Un emprunt hypothécaire pourrait-il être attaqué par mes ayants-droit, pour en obtenir la résiliation, sous le prétexte que je les aurais pris à des avantages inhérents aux apports ?
- Le délégué nommé par l'Assemblée des associés est-il autre chose qu'un fondé de pouvoirs ? Encourt-il personnellement la moindre responsabilité ?

On est prêt à le considérer comme ayant accompli un acte de gestion et devenu aux yeux de la loi indéfiniment responsable comme le Gérant lui-même.

— L'emprunt hypothécaire ne rendrait-il pas difficile, si ce n'est impossible, de la part de mes ayants droit, un procès en annulation de la st^e surtout si ces ayants droit complètement remboursés des titres d'apport ou d'épargne renant de moi, n'avaient plus aucun lien avec la st^e même ?

Voilà de ces points sur lesquels je vaudrais une réponse préemptaire renant de légitimes mêmes.

Nous en aurions d'autres encore à traiter ici, sans parler de la rédaction même du contrat d'emprunt hypothécaire et des réserves et conditions à y insérer ; mais tout cela ne peut réellement être traité que de vive voix.

— J'ai lu vos réflexions concernant nos certificats d'apports ou d'épargnes, sur lesquels sont imprimés des articles qui vont être modifiés. J'ai pensé que le plus simple aujourd'hui serait de rajouter au composteur, sur chacun des titres, ces mots :

“Voir les modifications faites
aux articles — — — ”

Notre fête de l'Enfance s'est bien
passée malgré le gros temps. Le devoir
de cette semaine nous en portera le
récit.

Toute la famille se porte bien et
nous envoie ses rives amitiés

(à vous de tout cœur)